

Mot lors des vœux de la municipalité le 15 janvier 2017 – extraits.

Bonjour à toutes et à tous

Comme chaque année début janvier, le conseil municipal est heureux de vous retrouver pour sa rencontre traditionnelle des vœux.

C'est ainsi l'occasion de se saluer les uns les autres, de rencontrer celles et ceux que nous n'avons pas l'occasion habituellement de croiser.

[...]

En 2016, il a y a eu recensement de la population et l'INSEE a confirmé il y a quelques semaines la population officielle du village : totale 252 habitants (recensé 243 ; municipale 248 + 4 compté à part)

[...]

L'intercommunalité vient de bouger en début d'année 2017. Comme vous avez pu le voir dans le journal, la nouvelle collectivité s'appelle CC2T, riche de 42 communes. Le président Fabrice Chartreux et 13 vice-présidents ainsi que 4 conseillers délégués. Ces choix ont été faits pour une représentativité géographique et d'unité entre les deux anciens territoires. C'est aussi pour que les dossiers importants soient pris en charge plus rapidement et clairement (la mobilité, la couverture internet en lien avec le département et la région...)

Dans le cadre de l'urbanisme, l'évolution de la loi fait que notre carte communale reste valable en l'état du fait de la prise de compétence par l'intercommunalité du plan local d'urbanisme intercommunal.

J'en profite pour rappeler que l'urbanisme fait que toute construction ou intervention sur une construction ne se fait qu'avec en préalable une autorisation adéquate (demande préalable de travaux ou permis de construire, selon les cas)

Dans les années à venir, un plan local d'urbanisme respectueux des règles générales fixées par l'intercommunalité, le Grenelle de l'environnement et le schéma de cohérence territorial du sud 54 dont nous dépendons, devra se mettre en place.

C'est un sujet qui donnera lieu à des réunions d'informations spécifiques dans les mois à venir.

Une demande de construction d'une installation de méthanisation est en cours d'instruction auprès des services compétents, usine qui pourrait s'installer sur la commune.

A savoir que le dossier ne passe pas par la mairie, c'est un guichet unique de la préfecture qui reçoit et traite le dossier ; la commune sera consultée seulement en fin d'analyse du projet pour avis.

A ce jour, je peux juste vous dire qu'il s'agit de production de méthane réinjectée directement dans la conduite de gaz de GRTGAZ qui est à proximité du chemin de Rosières, au lieu dit la grande haye.

Le pétitionnaire est la société Méthawoëvre, dont Cédric Vosgien est le gérant.

Une enquête publique aura obligatoirement lieu dès que le permis de construire du projet sera accordé par les services compétents. Chaque citoyen pourra venir consulter le dossier et y consigner toutes les remarques qui lui sembleront nécessaires. Ensuite, l'enquêteur fera son rapport. Et seulement après le projet pourrait voir le jour, ou être modifié, voir annulé.

La volonté du pétitionnaire est aussi d'organiser une réunion publique d'information sur le projet avec les personnes compétentes dans le domaine pour répondre aux questionnements de tous. Tout doit être clair et sans ambiguïté.

La crainte est légitime quand on ne connaît pas les tenants et les aboutissants.

C'est un projet privé qui ne coûte rien à la collectivité locale, et qui pourrait apporter un plus à l'économie. Ne condamnons pas trop vite un outil de production qui participerait à la vie économique du secteur.

[...]

Pour ce qui est la vie quotidienne du village :

Cette année, des nouveautés dans la déco de fin d'année. En plus des guirlandes lumineuses et de la crèche traditionnelle, des décorations en bois ont été implantés à divers endroits. C'est le fruit d'un atelier participatif où enfants et adultes se sont retrouvés plusieurs après-midi de mi-octobre à mi-décembre pour mêler leurs savoirs et leur dextérité, leur talent artistique et pratique.

Bravo à toutes les bonnes volontés. Expérience à renouveler. Et à étendre sur d'autres sujets.

En ce qui concerne la vie politique nationale, 2017 est une année d'élections : les présidentielles les 23 avril et 7 mai ; puis les législatives les 11 et 18 juin.

Nouveauté : le scrutin ouvre à 8h00 et ferme à 19h00.

Veillons tous à ce que la vie démocratique puisse avoir sa place dans le calme et le respect des idées de chacun.

Une nouveauté depuis cette semaine : la gendarmerie assure une permanence le jeudi matin de 8h20 à 9h20 dans les locaux de la maire. C'est un service de proximité décidé par le groupement de gendarmerie du fait de la disparition de la brigade de Bernécourt. Toute personne ayant besoin de ce service peut s'y rendre, de Manoncourt ou d'ailleurs. D'autres permanences sont mises en place à Domèvre et Bernécourt.

Je profite de notre rencontre aujourd'hui pour vous partager quelques impressions et remarques sur la vie en collectivité :

La vie en société, en collectivité se doit d'être respectueuse des personnes, des biens et de l'espace.

Tout citoyen a certes des droits, mais il a aussi des devoirs.

Une fois de plus, je suis obligée de rappeler que les chiens ne doivent pas divaguer. Que les feux de jardin et de poubelles sont interdits. Que l'occupation du domaine public est réglementée.

Que le code de la route n'est pas juste une réglementation pour le plaisir de faire bien, c'est souvent pour la sécurité de tous et en particulier des plus vulnérables.

Que le point d'apport volontaire rue de la haye la croix n'est pas un lieu où l'on abandonne ses sacs poubelles et que les bennes ne sont pas des poubelles géantes.

Que la parcelle de la commune mise à disposition aux habitants en co-responsabilité n'est pas un endroit pour y stocker autre chose que du bois, et encore moins pour y déverser ses ordures, ses vieux matériaux, et ses restes d'abattage de volatiles ; cette parcelle doit être mise à disposition de toute personne qui en fait la demande en passant par la mairie.

Que comme son nom l'indique, l'éclairage public est un bien public géré par la collectivité. En aucun cas, une lampe ne peut être déplacée ou détournée par un habitant.

Que l'affichage ne se fait pas n'importe où, n'importe comment. Et interdiction de pose de quelque objet que ce soit sur un poteau du réseau électrique, téléphonique, ou support de panneau indicateur ou de circulation routière.

La libre circulation dans le respect des biens et des personnes est fondamentale. Aucune personne privée ne peut se donner le privilège d'entraver cette libre circulation.

Lever la main et frapper une personne, surtout un élu dans l'exercice de ses fonctions est un acte délictueux qui doit être sanctionné.

En tant que maire de Manoncourt, ces derniers mois, je me suis vue dans l'obligation de porter plainte pour différents motifs tout à fait inadmissibles et répréhensibles. Les affaires suivent leur cours.

Comme souvent, on parle plus des trains qui n'arrivent pas à l'heure que du reste.

Bien entendu, Manoncourt est un beau village que chacun a à cœur de prendre soin et où il fait bon vivre.

Je remercie personnellement et au nom de l'équipe municipale toutes les personnes qui donnent de leur temps et de leur énergie pour le bien commun.

Souhaitons que cette année 2017 soit synonyme de l'accomplissement des vœux de chacun. Belle et bonne année à toutes et à tous.

Chantal Pierson, maire de Manoncourt-en-Woëvre.